

# Mémoire au BAPE

présenté par le

**Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire**

concernant

# L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DU GAZ DE SHALE DANS LA VALLÉE DU RICHELIEU

Novembre 2010



Membres de la commission,

Au nom du Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire et des responsables de la Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire, je vous remercie de nous donner cette occasion pour vous faire part de nos réflexions sur le projet d'exploration et d'exploitation du gaz de shale dans la vallée du Richelieu et la Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire.

Puisque nos partenaires Nature-Action-Québec, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et le Covabar vous font part de leurs préoccupations concernant la protection de l'environnement, la santé de la population, la protection de nos ressources en eau et les retombées économiques, le Centre de la Nature souhaite apporter ici **une perspective en matière de protection de la biodiversité de nos forêts, de nos boisés, de nos corridors forestiers et nos milieux humides.**

## 1. La vision et la mission du Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire.

La vision et la mission du Centre de la Nature déborde les limites de la montagne elle-même pour embrasser tout le patrimoine naturel de la région environnant la montagne, notamment la Vallée du Richelieu.

Nous souhaitons contribuer dans la mesure de nos moyens 1) à l'intégrité du patrimoine naturel et 2) à la cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et la nature.

Dans cette perspective, nous nous sommes donné comme MISSION :

- de protéger et au besoin restaurer et même accroître le patrimoine naturel de la région,
- de promouvoir un contact respectueux des citoyens avec la nature,
- d'encourager une utilisation responsable des ressources naturelles.

Afin d'atteindre nos buts, nous n'agissons pas en cavaliers seuls ou en groupe de pression, mais comme partenaire proactif et crédible des autres acteurs régionaux. Notre action s'inspire de l'amour de la nature et du respect des préoccupations et intérêts de nos partenaires.

## Bilan des activités régionales du Centre de la Nature :

- Le Centre de la Nature collabore avec ses partenaires en économie verte. Ainsi, nous travaillons depuis plus de 10 ans avec nos voisins les pomiculteurs et les agriculteurs de la région. Nous les appuyons dans leurs efforts de mise en marché en leur offrant une vitrine gratuite pour leurs produits au Centre de la Nature, en diffusant de l'information sur leurs produits, en les aidant dans la cueillette dans les vergers, et en obtenant de l'Université McGill des études utiles à l'essor de leur économie.
- Le Centre s'est impliqué activement dans la protection du périmètre de la montagne en collaboration avec la ville de Mont-Saint-Hilaire. Le comité de l'environnement de la ville est chargé de tenir compte des richesses en biodiversité du piémont et de trouver des avenues concrètes de protection du périmètre de la montagne.
- Le Centre a produit un « Atlas de conservation des boisés de la Vallée du Richelieu » qui fournit à partir de bases de données de l'Université McGill et de divers ministères des cartes détaillées des milieux naturels de toutes municipalités de la région. L'Atlas fournit également des suggestions concrètes en matière de protection et de mise en valeur pour décideurs et citoyens.
- Le Centre de la Nature fait constamment des démarches en vue de la protection volontaire des milieux naturels autour de la montagne via l'acquisition ou la cession de terrains et des servitudes de conservation. Le Centre a ainsi assuré la protection d'un grand nombre de propriétés d'une valeur totale de 2 480 051 dollars. Depuis 20 ans, 70 hectares de milieux naturels ont ainsi été protégés autour de la Réserve Naturelle Gault.
- Le Centre de la Nature a effectué, dans le cadre du Pacte rural une étude intitulée « Nature et ruralité », en vue de la mise en valeur de la vie rurale de la vallée du Richelieu, en particulier par le biais de l'agro-tourisme.
- Le Centre est préoccupé par l'éducation et la sensibilisation des citoyens. Il produit des chroniques régulières sur la nature et ses défis dans les médias locaux, un bulletin électronique mensuel, un bulletin régional, un site-web constamment mis à jour, une correspondance constante avec les principaux acteurs régionaux, une brochette de dépliants, des rencontres avec les instances politiques et des conférences dans les milieux de l'éducation.

Le ton de toutes les communications est positif et les propos visent toujours des solutions plutôt que des problèmes. Le Centre vient également de publier un livre sur les 4 saisons du mont Saint-Hilaire, intitulé « Une

montagne, mille mystères » afin d'enrichir les connaissances et le sens d'appartenance des visiteurs et citoyens.

- Le Centre travaille constamment en concertation avec les décideurs de la région, dont la MRC de la Vallée-du-Richelieu, les villes environnantes, la Chambre de Commerce, le Covabar, Nature-Action-Québec, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.

## Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire

Le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire a également la responsabilité de gérer la Réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire, la première désignée au Canada par l'Unesco.

Cette désignation de Biosphère est une grande fierté régionale qui impose en même temps des mesures proactives de préservation de la biodiversité. Le Centre de la Nature doit d'ailleurs respecter un protocole d'intervention dans la zone de coopération de la Réserve, dont les résultats sont rigoureusement évalués à tous les cinq ans par des représentants de l'Unesco.

La Réserve de biosphère vise, dans un esprit de partenariat avec les différents intervenants régionaux, à promouvoir et soutenir la conservation des milieux naturels, à accroître ses connaissances sur l'intégrité de ces milieux, à mettre en valeur ces connaissances, ainsi qu'à soutenir une agriculture responsable à l'échelle locale et régionale.

Toute Réserve de la biosphère comprend trois zones ou trois aires : l'aire de conservation centrale, l'aire de protection ou zone tampon, et l'aire de coopération.

- **Aire de conservation centrale**

L'aire de conservation centrale correspond aux catégories Ia, Ib et II du classement IUCN des aires protégées. C'est à la fois une réserve administrée à des fins de recherches scientifiques et de surveillance continue de l'environnement et un lieu accessible au public dans le but de promouvoir la conservation des milieux naturels.

L'aire de conservation centrale bénéficie de différents statuts légaux qui assurent sa conservation à long terme. La grande majorité de l'aire de conservation centrale possède le statut de réserve naturelle en milieu privé en vertu de la Loi sur la Conservation du patrimoine naturel du Québec (L.R.Q., c.C-61.01) et le statut de refuge d'oiseaux migrateurs reconnu par Environnement Canada. Les autres milieux naturels de l'aire de conservation centrale sont protégés par des servitudes de conservation ou toute autre entente de conservation à long terme.

L'aire de conservation centrale assure ainsi la protection des écosystèmes, des espèces qu'elle comporte ainsi que des paysages tout en soutenant la recherche et l'éducation.

- **Aire de protection (ou zone tampon)**

L'aire de protection correspond aux catégories III, IV, V et VI du classement IUCN. C'est une aire protégée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques et une biodiversité régionale tout en permettant une certaine utilisation durable des ressources naturelles.

L'aire de protection a une fonction de préservation qui complète celle de l'aire de conservation centrale. Elle est, pour une partie, collée à l'aire de conservation centrale pour renforcer sa protection et jouer un rôle d'intermédiaire avec l'aire de coopération. Mais surtout, l'aire de protection est répartie sur l'ensemble du territoire de la Réserve de biosphère et correspond à des milieux naturels protégés par le schéma d'aménagement de la MRC et les plans d'urbanisme des municipalités. Elle assure la connectivité entre les milieux naturels régionaux en maintenant des corridors forestiers qui préservent une grande diversité biologique.

Des activités écologiquement viables compatibles avec sa fonction de conservation et de maintien du couvert forestier peuvent y être réalisées tel que l'éducation, la randonnée ou encore l'acériculture.

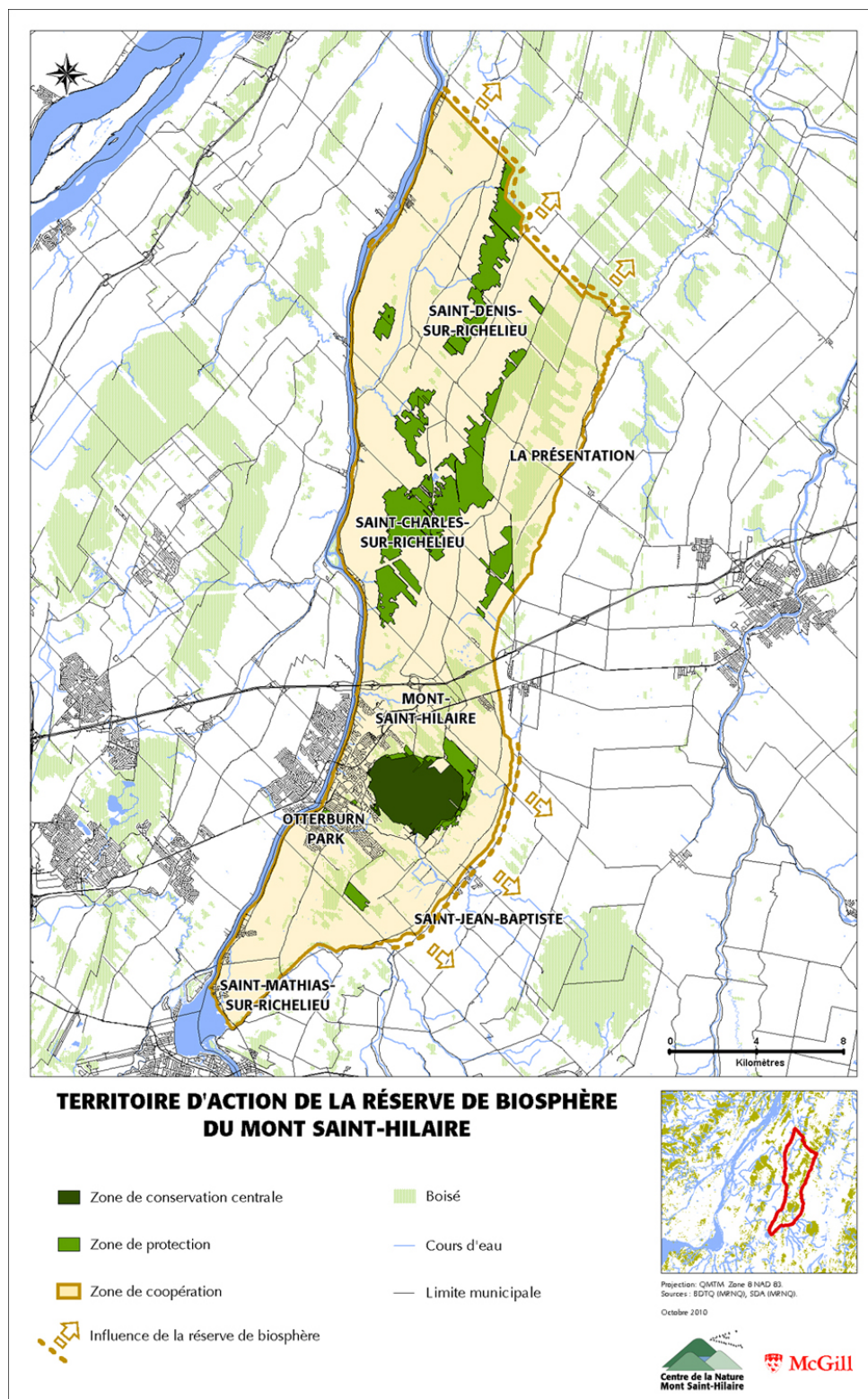
- **Aire de coopération**

L'aire de coopération s'étend sur un territoire important entourant l'aire de conservation centrale et l'aire de protection. C'est un territoire où il est important d'agir pour contribuer à la protection et au maintien de l'équilibre écologique du mont Saint-Hilaire, cœur de la Réserve de biosphère. Elle regroupe des activités économiques et sociales (activités agricoles et industrielles, quartiers résidentiels, etc.) qui tend à s'orienter vers un développement durable au bénéfice et avec la participation de la population locale.

L'aire de coopération englobe une partie des corridors forestiers s'étirant vers le nord incluant les boisés de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, ainsi qu'une partie du bassin versant de la rivière Richelieu et du sous-bassin versant de la rivière des Hurons s'orientant vers le sud. L'aire de coopération englobe ainsi les richesses «vertes et bleues» de notre région qui soutiennent l'intégrité écologique du mont Saint-Hilaire.

Toute la zone dite « de coopération » de la Réserve de biosphère correspond en tous points à la catégorie V de UICN comme « aire protégée administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et aux fins récréatives... dont le paysage possède des qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières, résultant de l'interaction ancienne de

l'homme et de la nature, et présentant souvent une grande biodiversité biologique. Le maintien de l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentielle à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire ».



## 2. Les préoccupations du Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire

- **Déficit de la couverture forestière dans la vallée du Richelieu**

Depuis maintenant plusieurs siècles, l'être humain a modifié le paysage forestier de plusieurs régions du Québec. Ces transformations ont marqué de façon particulière le paysage des Basses terres du Saint-Laurent, de la Montérégie et de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu. Ainsi, l'agriculture, l'essor des villes et des banlieues de la région de Montréal, les infrastructures routières et le secteur industriel se sont peu à peu substitués aux parcelles de forêts de la région.

Cette situation a contribué à la modification de la composition des peuplements forestiers, au changement du régime hydrographique et au déclin de certaines espèces floristiques et fauniques sur le territoire. Il est estimé que plus de 75 % des milieux forestiers de la région ont été perdus et que plus de 95% des forêts qui demeurent ont déjà été exploitées à divers degrés (Freemark, et al. 1991 ; Ricketts et al. 1999).

L'expansion agricole, l'urbanisation et le développement de diverses infrastructures (golf, lignes de transport énergétique, pipeline, etc.) sur le territoire de la Montérégie ont entraîné un morcellement et une disparition importante des surfaces boisées. Plus de 266 ha de boisés ont disparu de notre MRC entre 1990 et 1999 (MAPAQ, 2002), et 245 hectares de plus entre 1999 et 2004 (Géomont, 2005).

Les principales conséquences de cette situation sont : une perte d'habitats entraînant une diminution de la biodiversité (flore et faune) et une fragmentation du milieu naturel. La fragmentation du territoire a contribué à réduire considérablement le potentiel de colonisation et de déplacement de certaines espèces fauniques d'intérêt (espèces fauniques menacées, rares ou espèces de forêts profondes) qui peuplent ces différents habitats. La fragmentation des zones forestières crée des habitats de petites superficies qui ne sont plus en mesure de répondre adéquatement aux besoins essentiels de plusieurs espèces animales ou végétales. À titre d'exemple, le mont Saint-Hilaire a perdu quatre des espèces d'amphibiens trouvés historiquement en 1960 (Denman et Lapper, 1964 ; Ouellet, 2000 communication personnelle). La paruline azurée est également une espèce jadis recensée sur le mont Saint-Hilaire qui n'est maintenant observable que de façon sporadique.

Avant la colonisation, le territoire de la Vallée-du-Richelieu était recouvert de forêts. Le climat et la présence de sols extrêmement riches a fait de ces terres un milieu propice à l'agriculture. Les forêts ont été peu à peu défrichées pour céder la place aux villes et aux terres agricoles. La forêt est maintenant morcelée en îlots forestiers ponctuant le paysage agricole.

La forêt n'occupe plus qu'environ 18% du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (Voir carte du pourcentage de boisé dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu). Entre 1992 et 1999, 10 942 hectares de boisés ont disparu de la Montérégie (Savoie *et al.* 2002). Le mont Saint-Hilaire est un des refuges de la biodiversité en Montérégie. Une grande variété d'espèces végétales et animales s'y retrouve.

Cette grande forêt de la montagne est pourtant de plus en plus isolée des rares boisés de la Vallée-du-Richelieu. Ce phénomène de rétrécissement et d'isolement des boisés menace maintenant l'équilibre naturel du mont Saint-Hilaire. L'isolement de la colline a des conséquences néfastes pour le maintien de la biodiversité. Cet isolement lui fait courir le risque de voir certaines de ses espèces disparaître et d'appauvrir le pool génétique de ses populations animales et végétales.

- **Rôle des écosystèmes forestiers**

Les forêts supportent notre qualité de vie et la santé de notre économie. Par exemple, l'acériculture est très importantes au Québec. Les boisés accueillent maints visiteurs pratiquant diverses activités : chasse, randonnée pédestre, camping sauvage, ski de fond, observation de la faune et de la flore, etc. Ces activités de plein air attirent des centaines de milliers de visiteurs dans la Vallée-du-Richelieu. Plus de 180 000 personnes ont visité le mont Saint-Hilaire en 2010. Au Québec, plus d'une personne sur deux (57%) pratique des activités liées à la nature.

Les forêts stimulent le rendement et la productivité des terres agricoles. En tant que brise-vent, elles diminuent l'érosion du sol et assurent une meilleure répartition de la neige dans les champs. De plus, les oiseaux, insectes et petits mammifères qui y habitent contribuent au contrôle des espèces nuisibles.

Enfin, la forêt assure la santé des espèces vivantes en purifiant l'air et en offrant nourriture et protection. Elle constitue aussi un important réservoir de biodiversité. Un bon nombre de plantes sont dépendantes des milieux boisés pour leur survie. Plusieurs espèces animales dépendent également d'elle pour se reproduire, s'alimenter et se réfugier. Il va sans dire que la disparition de ces boisés porterait gravement atteinte à la biodiversité.

Les boisés constituant les corridors forestiers aux environs du mont Saint-Hilaire affichent des sols à faible potentiel agricole (Voir carte des corridors forestiers et du potentiel agricole des sols). Leur déforestation n'offre donc aucun intérêt pour l'agriculture. Or, ces boisés ont un rôle très important à jouer dans l'écosystème puisqu'ils sont situés, pour la plupart, à la tête des bassins versants (Voir cartes des sous-bassins versants dans la Vallée-du-Richelieu).



La coupe de ces forêts ne feraient qu'amplifier les problèmes reliés à l'épandage de lisier en polluant les terres, les ruisseaux et la rivière Richelieu situés au bas du bassin versant. La déforestation de ces corridors forestiers comporte de très hauts risques pour l'environnement et engendre un coût social élevé qu'il est encore temps d'éviter.

- **Importance des corridors forestiers**

C'est afin de reconnecter la colline et de lui offrir ce contact vital avec les boisés de la plaine agricole que le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire a mis sur pied un projet de corridors forestiers dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu. On appelle «corridors forestiers» l'espace boisé qui relie un boisé à un autre.

Dans la Vallée du Richelieu, des centaines de boisés se trouvent isolés et fragiles. Même le mont Saint-Hilaire, pourtant si verte et forte, est coupée des autres fragments de forêt, donc même elle est appauvrie. La bonne nouvelle est que les municipalités de la Vallée sont de plus en plus conscients de la nécessité de reconnecter nos boisés et de construire des corridors verts.

Deux stratégies concrètes ont été mises de l'avant par le Centre de la Nature : 1) l'identification et la conservation des habitats et des corridors forestiers d'intérêt en milieu agricole à l'échelle de la MRC et; 2) le développement de pratiques agroforestières intégrées (Plan de protection et d'aménagement agroforestier, plantation de haies brise-vent, bandes riveraines, etc.).

- **Menace pour la biodiversité**

Plusieurs espèces, autrefois présentes dans la région du mont Saint-Hilaire, ont disparu. Par exemple, la rainette faux-grillon (*Pseudacris triseriata*) et la salamandre sombre des montagnes (*Desmognathus fuscus*), deux espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, n'ont plus été observées depuis les quarante dernières années. Chez la faune aviaire, la dernière observation de la paruline azurée (*Dendroica cerulea*) date de la même époque.

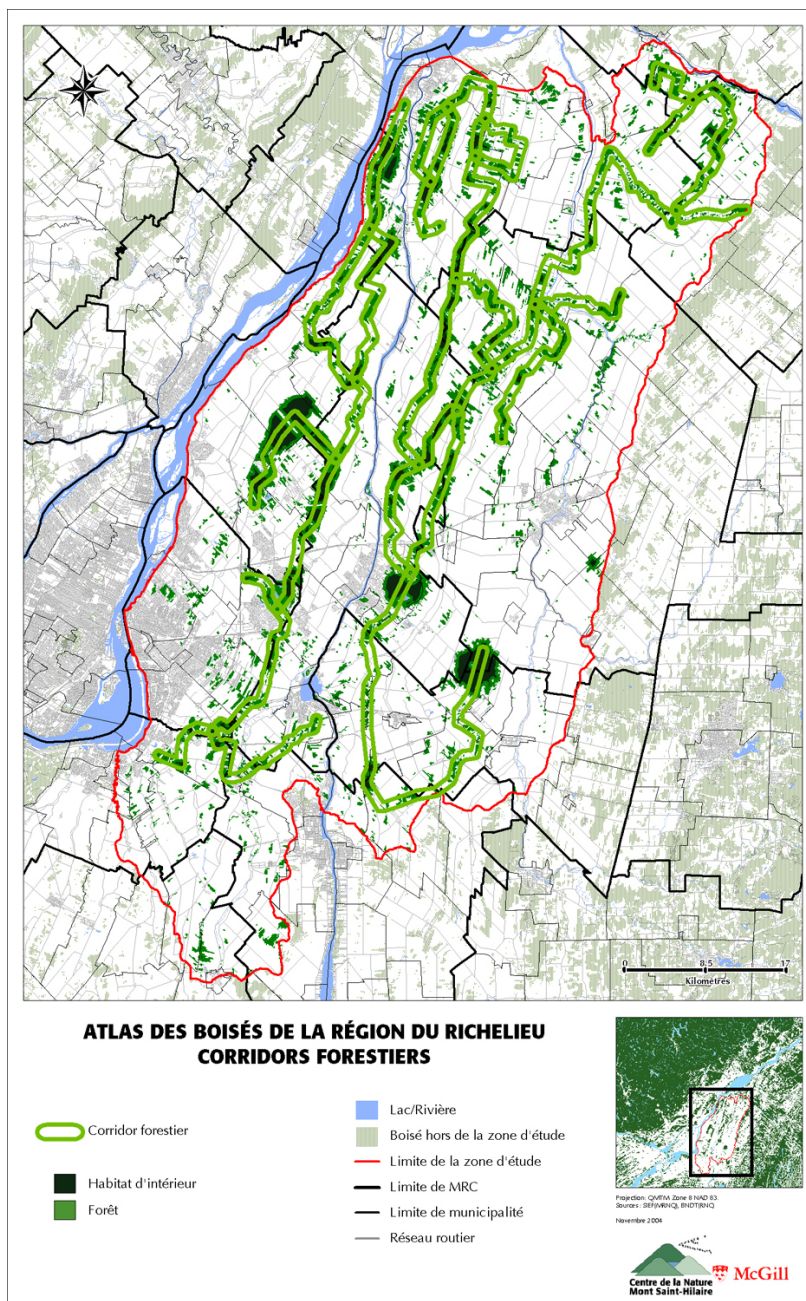
Sur les 34 plantes menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être du mont Saint-Hilaire (la plupart ayant été inventoriées au début des années 1960) seulement vingt ont été revues depuis 1997. Les hypothèses les plus souvent formulées pour expliquer ce phénomène sont la fragmentation des écosystèmes forestiers, la perte d'habitat forestier d'intérieur et la disparition des vieilles forêts.

- **Fragmentation des écosystèmes forestiers**

La fragmentation forestière désigne le morcellement de la forêt en îlots boisés. À mesure que ces boisés font place aux développements urbains, agricoles ou à la construction d'infrastructures (lignes de transport électrique, routes, voies ferrées, etc.), ils se retrouvent de plus en plus réduits en taille et distancés entre

eux. Cet isolement nuit à l'échange des flux biotiques entre les milieux naturels (Wilcove *et al.*, 1986). Par exemple, la pollinisation et la dispersion des graines diminuent en fonction de la distance séparant une plante de ses semblables.

De même, certains animaux hésitent à traverser l'étendue ouverte séparant deux boisés, de peur de croiser leurs prédateurs. Prisonniers d'un boisé isolé, ces individus ont moins de chance de pouvoir fuir leurs prédateurs, trouver leur nourriture ou rencontrer un partenaire pour la reproduction (Lynch et Withcomb, 1978). La position des collines montérégiennes face à la forêt de la plaine agricole illustre bien le phénomène d'isolement des écosystèmes forestiers (Voir carte des tronçons de corridors forestiers).



- **Perte d’habitat forestier d’intérieur**

Les espèces forestières nécessitent la présence des conditions écologiques que l’on retrouve au cœur des grandes forêts pour l’accomplissement de leurs cycles vitaux : fraîcheur, ombrage, protection contre les vents et les intempéries, maturité de l’écosystème forestier, dominance des essences tolérantes à l’ombre, etc. Plusieurs espèces sont exclusives aux habitats forestiers d’intérieur et survivent difficilement du fait de la destruction ou de la dégradation de leur habitat de prédilection. Par exemple, la paruline azurée (*Dendroica cerulea*), le grand pic (*Dryocopus pileatus*), la buse à épaulette (*Buteo lineatus*), la chouette rayée (*Strix varia*), sont autant d’exemples de ces espèces d’oiseaux dont certains possèdent un statut précaire.

- **Disparition des vieilles forêts**

Suite au déboisement, près de la moitié des peuplements forestiers du domaine de l’érablière à caryer ont subi un rajeunissement. Cela se traduit au sein des peuplements par un couvert forestier dominé par les espèces de feuillus intolérants ou semi-tolérants à l’ombre, caractéristiques des débuts de succession végétale. Le quart de la superficie forestière de l’érablière à caryer serait composé de jeunes forêts issues de la coupe ou de la friche (AFM, 2001). Plusieurs espèces animales et végétales sont dépendantes des vieilles forêts pour accomplir leur cycle vital.

- **Une responsabilité collective : la protection des boisés et leur biodiversité.**

Collectivement, nous avons la responsabilité de protéger les espaces boisés afin de maintenir notre qualité de vie. La sensibilisation des acteurs concernés (propriétaires de boisés de ferme, agriculteurs, élus municipaux, organismes environnementaux, gouvernements, etc.) sur l’importance de préserver les boisés s’avère essentielle. Le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire croit en la coexistence de l’agriculture et de l’utilisation durable des ressources.

Pour réussir ce défi, il est essentiel d’intégrer la protection des boisés aux plans d’aménagement et d’urbanisme des municipalités de la région pour permettre le développement durable et le maintien de la biodiversité. De nouvelles lois devraient être mises en place afin d’empêcher le défrichage pour des fins agricoles.

- **Un cri d’alarme**

La perte de surfaces boisées dans la Vallée-du-Richelieu est un phénomène préoccupant. Ces boisés sont d’une importance capitale à plusieurs niveaux (économique, culturel, écologique, etc.). Leur disparition et leur fragmentation ne sont pas sans danger pour la faune et la flore de la région.

Le Centre de la Nature apporte un soutien aux agriculteurs locaux, notamment avec son plan de protection et d'aménagement agroforestier, afin de protéger et mettre en valeur les milieux naturels de la région.

Cependant, il croit que le développement de la production porcine ou de toutes autres productions ne doivent se faire au détriment de nos richesses naturelles. Nous nous devons, en tant que collectivité, de protéger et conserver les derniers vestiges de nos forêts, réservoir de la biodiversité.

### **3. Suggestions relatives à l'exploration et l'exploitation du Gaz de shale**

#### **La protection inconditionnelle des boisés et milieux humides**

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les diverses activités reliées à l'exploration et l'exploitation du gaz de shale. Ce qui est essentiel toutefois, étant donné le grave déficit en couverture forestière de la région, est de contrôler et de mesurer l'impact de ces activités sur les boisés, les corridors boisés et les milieux humides existants de la région. Il n'est pas question de détruire le peu de couverture existante et d'accroître ainsi un déficit grave.

Signalons que 80% des milieux humides du sud du Québec ont disparu avec des conséquences graves pour la flore et la faune. La moitié des milieux humides qui ont survécu résident dans la Réserve de la Biosphère du mont Saint-Hilaire.

#### **La fragmentation des boisés**

Certaines mesures s'imposent d'emblée, comme l'interdiction de fragmenter davantage les boisés et corridors forestiers existants ou de toucher aux milieux humides. Le « Department of Conservation and Natural Resources » de la Pennsylvanie contrôle de près l'exploration gazière dans son État. Il choisit soigneusement les zones de nature, les écosystèmes importants, les plans d'eau, les zones de loisirs de plein air, les lieux de grands panoramas et les sentiers pédestres, à exclure. Il encourage l'utilisation de voies existantes plutôt que la création de nouvelles routes.

#### **Les paysages**

Les paysages de la Vallée, qui est parcourue par une rivière historique, le Richelieu, font partie du patrimoine naturel et historique. Ils contribuent à la fierté des gens, à la qualité de vie et à l'attrait touristique de la Vallée. Les activités gazières doivent en tout temps protéger ces paysages, au risque de porter atteinte au caractère patrimonial de la Vallée. Des critères objectifs permettent de désigner les paysages emblématiques ou de grande valeur patrimoniale.

## **Les distances à respecter**

Mais on ne connaît pas pour l'instant les distances à respecter par rapport aux boisés et corridors forestiers pour ne pas nuire à la flore et la faune par la pollution de l'air, la pollution lumineuse, le bruit et les secousses provoquées par les activités de fraction du shale et par l'installation des gazoducs. La distance appropriée doit également éviter l'arrivée de plantes invasives qui nuisent à la flore et la faune.

Cette distance vitale à respecter par rapport à la forêt, aux boisés et aux milieux humides ne s'applique pas seulement aux puits de forage, aux torchères, aux bassins de rétention des eaux usées mais aussi aux voies d'accès, à la circulation des véhicules.

## **Protection intégrale de la biodiversité à court et long terme**

L'exploration et l'exploitation gazières ne peuvent pas se faire au détriment des rares richesses en biodiversité régionales que constituent les boisés et les corridors forestiers ainsi que les paysages de notre région. Les effets de ces activités ne sont pas toujours évidents à court ni encore moins à long terme.

## **Le temps pour des recherches appropriées.**

Des règles claires et fermes pour les activités gazières devront s'appuyer sur des recherches appropriées. Un suivi scientifique doit aussi être mené sur l'impact à court et à long terme sur la biodiversité régionale.

Ces recherches permettront également d'élaborer des critères et règles pour choisir les paysages emblématiques de la région qui devront être protégés d'une pollution paysagère suite aux installations de forage et les voies d'accès aux sites. Ces recherches ne sont pas encore faites et elles prendront du temps. Les ministères concernés ne pourront établir des mesures, des règles et des critères sans l'apport de ces recherches. Un temps de réflexion s'impose, par prudence.

L'Environmental Protection Agency USA mène en ce moment une étude importante aux coûts de 30 millions de dollars dont les résultats seront connus en 2012. Cette étude est d'un intérêt capital pour les mesures à prendre dans notre région.

Trop d'efforts et de ressources financières ont déjà été déployés pour protéger notre patrimoine naturel. L'intérêt grandissant de la population de la Montérégie et des organismes actifs en environnement fera qu'il ne peut pas y avoir d'acceptation sociale dans la région sans ces mesures.

## 4. Recommandations au Bape :

À la lumière de ce qui précède, voici les recommandations formulées par le Conseil d'administration du Centre de la Nature :

« En s'appuyant sur sa mission, le conseil d'administration du Centre de la Nature est d'avis :

- Que le forage minier et l'exploitation gazière ne doivent pas se faire au détriment des rares richesses en biodiversité régionales que constituent les boisés et les corridors forestiers ainsi que les paysages de notre région.
- Que le gouvernement doit fournir de l'information précise sur l'impact de l'exploration et de l'exploitation gazière sur les richesses naturelles de la région, à court et à long terme.
- Que le gouvernement, suite à des recherches crédibles, doit imposer des règles claires pour les activités gazières, ces recherches pouvant, selon le cas, conduire à une conclusion d'exclusion des activités gazières.
- Qu'un suivi scientifique doit être offert sur l'impact à court et à long termes sur la biodiversité régionale ».

Pour le Centre de la Nature,  
Kees Vanderheyden, directeur  
Octobre 2010

## LISTE DE RÉFÉRENCES

LYNCH, J. F. et WHITCOMB, R. F. 1978. Effects of the insularization of the eastern deciduous forest on avifaunal diversity and turnover. Dans *Classification inventory and analysis of fish and wildlife habitat*. Marmelstein, A. (eds), U.S Department of the Interior, Fish and Wildlife Services, OBS-78/76: 461-489.

SAVOIE, C., BRIÈRE, D. et CARON, P. 2002. Le phénomène de déboisement – évaluation par télédétection entre le début des années 1990 et 1999. Région Montérégie. Québec. Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, Direction de l’environnement et du développement durable.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Vice-présidence au développement et à l’aménagement de la faune. 72 pages.

WILCOVE, D. S., MCLELLAN, C. H. et DOBSON, A. P. 1986. The effects of fragmentation in the temperate zone. Dans *Conservation biology. The science of scarcity and diversity*. Soule, M. E. (eds.), Sinauer associates, Sunderland, USA.

ATLAS DE CONSERVATION DES BOISÉS DE LA RÉGION DU RICHELIEU CD produit en 2007 par le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire.